

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 16 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-125 à 25-126 incluse	26	05	07	31
De la délibération n°25-127 à 25-150 incluse	27	05	06	32
De la délibération n°25-151 à 25-152 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-153	27	05	06	32
Pour la délibération n°25-154	26	04	07	30
De la délibération n°25-155 à 25-156 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : Mme Élodie DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme. PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, M. JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. FERRY, BRUN, ORTEGA (à partir de la délibération n°25-127) Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Elodie DUCASTEL
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRÉ
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. José PIRES

ABSENT: M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-153 Convention de prise en charge de la mission de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (G.U.S.P.) par l'Agglomération Seine-Eure

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture

Le :

Par affichage, le

26 SEP. 2025

Fait à Louviers, le

26 SEP. 2025

26 SEP. 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250922-25-153B-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

N°25-153

**CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DE LA MISSION DE
GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ
(G.U.S.P.) PAR L'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE**

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) constitue un enjeu majeur pour les quartiers de la politique de la ville. A Louviers, elle contribue ainsi à améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants des quartiers Maison Rouge et Acacias-La Londe-Les Oiseaux.

Cette démarche contribue à la pérennisation des investissements réalisés, ou en cours, dans ces quartiers dans le cadre de la rénovation urbaine. Elle s'inscrit dans la logique de développement social et durable et peut aussi contribuer à renforcer la tranquillité publique dans les quartiers et favoriser l'insertion professionnelle.

L'agglomération Seine-Eure porte sur l'ensemble de son territoire la compétence Politique de la Ville qui relève de ses compétences obligatoires (article L5216-5 du CGCT)

Il existe une grande diversité des modalités d'organisation des démarches de gestion urbaine de proximité entre les territoires. Les choix retenus en termes de pilotage communal et/ou intercommunal impriment une dynamique et des résultats différents.

La place et le rôle des coordonnateurs de la GUSP au sein des organigrammes territoriaux (service de rattachement) est très variable selon l'approche retenue pour cette démarche, les objectifs qui lui sont fixés et les moyens associés.

L'agglomération Seine-Eure dans la délibération du 24 avril 2025 de son Conseil communautaire a souhaité renforcer la coordination avec le bloc communal et a convenu avec la Ville de Louviers que la direction des cohésions territoriales de la Communauté assurerait le pilotage de la GUSP, la commune conservant toutefois un champ d'intervention privilégié avec les habitants ainsi qu'avec certains acteurs notamment autour de l'axe relatif aux politiques locales.

Ainsi, la commune de Louviers met à disposition de l'Agglomération, le coordonnateur GUSP afin que les missions de celui-ci soient déterminées et organisées par la direction des cohésions territoriales de l'Agglomération pour lui permettre de couvrir toutes les composantes de la politique de la ville.

Le coordonnateur GUSP percevra la rémunération correspondant à son grade qui lui sera versée par la commune de Louviers.

La commune émettra semestriellement, à l'encontre de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, un titre de recette correspondant au poste chargé du coordonnateur GUSP.

Une convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, formalise cette mise à disposition.

Les membres du Conseil sont invités à approuver les principes de cette convention avec l'Agglomération Seine-Eure qui offre à la Ville le bénéfice de la prise en charge financière du poste de coordinateur GUSP.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général de la fonction publique

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L5216-5 relatif aux compétences des communautés d'agglomération

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant le projet de convention présenté en annexe ;

APPROUVE les termes de la convention présentée en annexe ;

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention et tout autre document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

